

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF13

présenté par

M. Vicot, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Karamanli, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, Mme Thomin, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	100 000 000	0
Gendarmerie nationale	0	100 000 000
Sécurité et éducation routières	0	0
Sécurité civile	0	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à renforcer les moyens de la Police nationale en termes de formation des policiers.

Le recrutement, ces dernières années, de plusieurs milliers de policier ne s'est pas accompagné d'un renforcement suffisant des moyens de formation de ces jeunes recrues.

Pire, la durée de la formation a même été diminuée, passant de 12 mois à 8 mois, avant d'être ramenée à sa forme initiale.

En effet, la sécurité de la population ne tient pas seulement au nombre d'agents sur le terrain, mais également et fondamentalement à leur niveau de formation tant juridique qu'opérationnelle. Un haut niveau de formation est aussi et surtout la condition de la sécurité de ces mêmes agents sur le terrain.

Lors du précédent exercice budgétaire, le nombre de formateurs stagnait de manière assez regrettable avec une progression de l'ordre de la dizaine (de 267 à 281). Pour le PLF 2023, aucune donnée précise n'est communiquée. Le bleu budgétaire se contente d'afficher la volonté d'augmenter de 50% le temps de la formation continue...

Il est aujourd'hui essentiel de renforcer les capacités en termes de formation des policiers : il s'agit autant du recrutement de nouveaux formateurs que de la montée en qualité des formations initiale et continue.

Aussi apparaît-il nécessaire de renforcer les crédits affectés à la formation des policiers : 100 millions d'euros viendraient abonder le programme 176 et son action 06. L'article 40 de la Constitution nous imposant de prélever une somme équivalente dans un autre programme, nous suggérons que cette somme soit prélevée sur le programme 152 et particulièrement son action 05 mais nous souhaitons que le Gouvernement lève ce gage.